

49102



VILLE DE SAINT-LAZARE
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2010

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 septembre 2010 du conseil de la Ville de Saint-Lazare tenue au centre communautaire, situé au 1301, rue du Bois. Lors de cette séance, sont présents :

- Monsieur le Maire, Pierre Kary
- Madame la conseillère Nathalie Richard
- Messieurs les conseillers Gilbert Arsenault, Jean-Claude Gauthier et Jean-Pierre Giguère

Madame la conseillère Brigitte Asselin et monsieur le conseiller Michel Lambert sont absents.

Le maire, Pierre Kary, agit comme président.

La greffière et coordonnatrice des ressources humaines, Nathaly Rayneault, agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

09-455-10 Ouverture de la séance

Il est proposé par Nathalie Richard
Appuyé par Jean-Claude Gauthier

D'ouvrir la séance. Il est 19 h 1.

Résolution adoptée à l'unanimité.

49103

09-456-10 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Gilbert Arsenault
Appuyé par Jean-Claude Gauthier

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

1. Ouverture de la séance

- 09-455-10 Ouverture de la séance
- 09-456-10 Adoption de l'ordre du jour

2. Certificats de crédits**3. Dépôt de la correspondance****4. Administration, greffe et contentieux****5. Urbanisme et environnement****6. Services techniques****7. Loisirs, culture et communauté****8. Sécurité incendie et sécurité publique****9. Ressources humaines****10. Avis de motion et adoption de règlement**

- 09-457-10 Avis de motion du règlement numéro 846 modifiant le règlement de zonage numéro 771 relativement aux zones H-094 et H-152, actuellement dans la catégorie et classe d'usage « habitation », afin qu'elles soient dorénavant dans la catégorie et classe d'usage « équestre »

11. Dépôt de documents

Certificat de signification

49104

12. **Période de questions allouée aux membres du Conseil**
13. **Période de questions allouée aux personnes présentes**
14. **Levée de la séance**

09-458-10 Levée de la séance

2. CERTIFICATS DE CRÉDITS

Sans objet pour la présente séance.

3. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée.

4. **ADMINISTRATION, GREFFE ET CONTENTIEUX**
5. **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
6. **SERVICES TECHNIQUES**
7. **LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTÉ**
8. **SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
9. **RESSOURCES HUMAINES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour les sections 4 à 9.

49105

10. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENT

Les titres des sous-sections habituelles ont été omis pour les fins de la séance extraordinaire.

09-457-10	Avis de motion du règlement numéro 846 modifiant le règlement de zonage numéro 771 relativement aux zones H-094 et H-152, actuellement dans la catégorie et classe d'usage « habitation », afin qu'elles soient dorénavant dans la catégorie et classe d'usage « équestre »
------------------	--

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussigné, Pierre Kary, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera un règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage, plus précisément, afin de changer l'usage des zones H-094 et H-152, actuellement dans la catégorie et classe d'usage « habitation », afin qu'elles soient dorénavant dans la catégorie et classe d'usage « équestre » et afin d'augmenter la superficie minimale des terrains de la zone H-094.

11. DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière dépose :

Certificat de signification

Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont une copie est jointe en annexe A.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL

La période de questions commence à 19 h 7.

49106

13. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

La période de questions commence à 19 h 7.

Le nombre de personnes présentes est : un (1).

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

09-458-10 Levée de la séance

Il est proposé par Jean-Pierre Giguère
Appuyé par Jean-Claude Gauthier

De lever la présente séance. Il est 19 h 8.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Toutes les annexes mentionnées au procès-verbal sont conservées dans le dossier portant le numéro 0220-100 (27 672) des archives municipales.

Pierre Kary
Maire

NR/MHB

Nathaly Rayneault, avocate — MPA, LLM
Greffière et coordonnatrice des ressources humaines